

Siret : 49240967700019 Code Naf : 4391A
Urssaf/Msa : 737000000140430027

Matricule : 00019
N° SS : 191019408127660

Emploi : **Menuisier**
Statut professionnel : **Ouvrier**
Niveau : **II**
Coefficient : **185**

Monsieur Dylan ISOLA
BARBES SUD
46160 MARCILHAC SUR CELE

Entrée : 01/06/2024
Ancienneté : 1 an

Convention collective : **Bâtiment (Ouvriers : Nationale - 10 salariés)**

Eléments de paie		Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire de base		86.67	13.8100		1 196.91			
Journée de solidarité : 09/06/2025								
Indemnité de Trajet zone 1b		20.00	2.0600		41.20			
Salaire brut					1 238.11			
Santé						1 238.11	7.0000	86.67
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès						1 238.11	4.0700	50.40
Complémentaire - Incap. Inval. Décès		1 238.11	0.8700	10.77		1 238.11	2.1450	26.56
Complémentaire - Santé		1 238.11	2.1450	26.56		1 238.11	8.6700	107.34
Accidents du travail & mal. professionnelles								
Retraite						1 238.11	8.5500	105.86
Sécurité Sociale plafonnée		1 238.11	6.9000	85.43		1 238.11	2.0200	25.01
Sécurité Sociale déplafonnée		1 238.11	0.4000	4.95		1 238.11	6.0100	74.41
Complémentaire Tranche 1		1 238.11	4.0100	49.65		1 238.11	3.4500	42.71
Famille						1 238.11	4.2500	52.62
Assurance chômage								
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.						1 196.91	19.7000	235.79
Congés payés						1 354.18	0.1100	1.49
OPP BTP						1 196.91	0.6700	8.02
Cotisation syndicale CAPEB								
Autres contributions dues par l'employeur						1 238.11	1.1860	14.68
Autres contributions dues par l'employeur						1 380.49	1.3300	18.35
Autres contributions dues par l'employeur								
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu		1 256.87	6.8000	85.47				
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu		1 256.87	2.9000	36.45				- 241.94
Exonérations de cotisations employeur								607.97
Total des cotisations et contributions				299.28				
Réintégration fiscale		26.68						
Exonération sur HC/HS/RTT : cumul net fiscal annuel		573.95						
Montant net social		938.83						
Net à payer avant impôt sur le revenu					938.83			
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie		17.63						
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS		1 001.96	0.0000	0.00				
Taux personnalisé					938.83			
Net payé								
</								

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée. Informations complémentaires : www.service-public.fr

VOTRE FACTURE FIXE

Votre Ref. Compte : 1-GAZP-1123
Votre ligne : 05 65 40 71 87
Votre email : michel.ortalosalaviale@sfr.fr

M ORTALO SALAVIALE MICHEL
1383 ROUTE DU VERDIER
46160 CAJARC

FACTURE N° 1986537967 du 23/06/2025

Montant net à prélever le 01/07/2025

Montant facturé (38,31 € HT)
Dont TVA à 20 %

45,97 €
45,97 € TTC
7,66 €

Les montants unitaires sont arrondis au centième le plus proche. Leur somme peut différer du montant total.

Payer chèque n° 6305

VOTRE ESPACE CLIENT



Accessible 24h/24 pour

- Gérer votre compte et votre offre
- Consulter et payer vos factures
- Suivre votre consommation

NOUS CONTACTER



Par téléphone au 1023
du lundi au samedi 8h/20h
(appel gratuit depuis une ligne SFR)



Depuis l'application
SFR & Moi
ou depuis votre Espace Client
sur www.sfr.fr



Par courrier
Service Client SFR Box et Fibre
1SA 10101
69947 LYON Cedex 20

ETS BOUSSAGOL - SARL CM & PA
LA CAPELETTE
1470 ROUTE DE FIGEAC
46100 CAPDENAC LE HAUT
Tél : 05.65.34.18.33

SARL au capital de 51200 €
RCS : B 305 443 855
FR28305443855
alain.boussagol@wanadoo.fr

SARL ARTQUERCUS
LE VERDIER

46160 CAJARC

Réf cde 011421 du 01/07/2025

FACTURE N° 0000039590

Code client : ART02

Date : 03/07/2025

Référence	Désignation	Quantité	PU HT Brut	Remise	PU HT Net	Montant HT	Montant TTC	TVA
	BON N° 046258 DU 03/07/2025							
	SUR TRONCONNEUSE							
	STHIL MS 194 T							
	NETTOYAGE ET REGLAGE							
	DU CARBURATEUR							
1145-007-1700	JEU DE JOINTS CARBURATEUR	1.00	35.83		35.83	35.83	43.00	1
BOUGIE	BOUGIE	1.00	5.83		5.83	5.83	7.00	1
01NET	NETTOYANT	1.00	8.25		8.25	8.25	9.90	1
01MOD	MAIN D'OEUVRE HORAIRE	1.00	50.00		50.00	50.00	60.00	1
Payé chèque n° 6304								

Règlement : CHEQUE
Echéance : 03/07/2025

IBAN : FR7611206000830319466600027
BIC : AGRIFRPP812

Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Net à payer
20.00	99.91	19.99	119.90
Total	99.91	19.99	119.90

CONDITIONS DE VENTE :
Conformément aux termes de la loi n° 80335 du 12 Mai 1980, la marchandise citée sur le présent document est réputée nous appartenir jusqu'à paiement intégral de son prix.
Nos conditions de paiement sont impératives. Tout retard pourra faire l'objet d'une majoration de 1,50 % par mois calculée en sus des conditions prévues. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage intérêts et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée.
En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.

Siret : 49240967700019 Code Naf : 4391A
Urssaf/Msa : 737000000140430027

Matricule : 00022
N° SS : 184069941700248

Emploi : **Maçon**
Statut professionnel : **Ouvrier**
Niveau : **II**
Coefficient : **185**

Monsieur Michel BARLAN
40 AVENUE DU PERE EVARISTE HUC
82160 CAYLUS

Entrée : 16/06/2025 Sortie : 20/06/2025
Ancienneté :

Convention collective : **Bâtiment (Ouvriers : Nationale - 10 salariés)**

Eléments de paie				Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire de base				151.67	12.8000		1 941.38			
Absence pour entrée/sortie				- 116.67	13.2067	1 540.83				
Indemnité de repas				5.00	2.7000		13.50			
Indemnité de Trajet zone 1b				5.00	2.0600		10.30			
--- Fin de contrat ---										
Salaire brut							424.35			
Santé										
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès								424.35	7.0000	29.70
Complémentaire - Incap. Inval. Décès				424.35	0.8700	3.69		424.35	4.0700	17.27
Complémentaire - Santé					2.1450				2.1450	
Accidents du travail & mal. professionnelles								424.35	8.6700	36.79
Retraite										
Sécurité Sociale plafonnée				424.35	6.9000	29.28		424.35	8.5500	36.28
Sécurité Sociale déplafonnée				424.35	0.4000	1.70		424.35	2.0200	8.57
Complémentaire Tranche 1				424.35	4.0100	17.02		424.35	6.0100	25.50
Famille								424.35	3.4500	14.64
Assurance chômage								424.35	4.2500	18.03
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.										
Congés payés								400.55	19.7000	78.91
OPP BTP								453.18	0.1100	0.50
Cotisation syndicale CAPEB								400.55	0.6700	2.68
Autres contributions dues par l'employeur										
Autres contributions dues par l'employeur								424.35	1.1860	5.04
Autres contributions dues par l'employeur								473.15	1.3300	6.29
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu				421.67	6.8000	28.67				
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu				421.67	2.9000	12.23				
Exonérations de cotisations employeur										- 100.83
Total des cotisations et contributions						92.59				179.37
Indemnité de Repas				5.00	10.3000		51.50			
Réintégration fiscale				0.04						
Montant net social				331.76						
Net à payer avant impôt sur le revenu							383.26			
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie				6.19						
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS Taux non personnalisé				344.03	0.0000	0.00				
Net payé							383.26			
								Payer chèque n° 62 93		

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel	35.00		424.35	654.17	344.03	179.37	654.92	603.72	133.93
Annuel	35.00		424.35	654.17	344.03	179.37	654.92	603.72	133.93
Acquis Pris							Net payé : 383.26 euros		
Solde							Paiement le 20/06/2025 par Chèque		

Siret : 49240967700019 Code Naf : 4391A
Urssaf/Msa : 737000000140430027

Matricule : 00022
N° SS : 184069941700248

Emploi : Maçon
Statut professionnel : Ouvrier
Niveau : II
Coefficient : 185

Monsieur Michel BARLAN
40 AVENUE DU PERE EVARISTE HUC
82160 CAYLUS

Entrée : 16/06/2025 Sortie : 20/06/2025
Ancienneté :

Convention collective : Bâtiment (Ouvriers : Nationale - 10 salariés)

Eléments de paie			Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire de base			151.67	12.8000		1 941.38			
Absence pour entrée/sortie			- 116.67	13.2067	1 540.83				
Heures supplémentaires 25%			8.00	16.0000		128.00			
Heures supplémentaires 50%			2.00	19.2000		38.40			
Indemnité de repas			5.00	2.7000		13.50			
Indemnité de Trajet zone 1b			6.00	2.0600		12.36			
--- Fin de contrat ---									
Salaire brut						592.81			
Santé									
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès							592.81	7.0000	41.50
Complémentaire - Incap. Inval. Décès			592.81	0.8700	5.16		592.81	4.0700	24.13
Complémentaire - Santé				2.1450				2.1450	
Accidents du travail & mal. professionnelles							592.81	8.6700	51.40
Retraite									
Sécurité Sociale plafonnée			592.81	6.9000	40.90		592.81	8.5500	50.69
Sécurité Sociale déplafonnée			592.81	0.4000	2.37		592.81	2.0200	11.97
Complémentaire Tranche 1			592.81	4.0100	23.77		592.81	6.0100	35.63
Famille							592.81	3.4500	20.45
Assurance chômage							592.81	4.2500	25.19
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.									
Congés payés							566.95	19.7000	111.69
OPP BTP							641.45	0.1100	0.71
Cotisation syndicale CAPEB							566.95	0.6700	3.80
Autres contributions dues par l'employeur									
Autres contributions dues par l'employeur							592.81	1.1860	7.02
Autres contributions dues par l'employeur							660.98	1.3300	8.79
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu			589.08	6.8000	40.06				
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu			589.08	2.9000	17.08				
Exonérations de cotisations employeur									- 128.58
Exonération sociale sur HC/HS			166.40	- 11.3100	- 18.82				
Total des cotisations et contributions					110.52				264.39
Indemnité de Repas			5.00	10.3000		51.50			
Réintégration fiscale			0.06						
Exonération sur HC/HS/RTT : montant net fiscal			155.28						
Exonération sur HC/HS/RTT : cumul net fiscal annuel			155.28						
Montant net social			482.29						
Net à payer avant impôt sur le revenu						533.79			
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie			8.67						
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS			344.15	0.0000	0.00				
Taux non personnalisé									
Net payé						533.79			
Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements	
Mensuel	45.00	10.00	592.81	654.17	344.15	264.39	908.29	857.20	174.82
Annuel	45.00	10.00	592.81	654.17	344.15	264.39	908.29	857.20	174.82
Acquis							Net payé : 533.79 euros		
Pris							Paiement le 20/06/2025 par Chèque		
Solde									



Votre Assureur : **SMA SA**

8250826021600740000048

Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :
J02347S - 003

1.0000000002 - 7 20250626 3_sg13 -



Pour tout renseignement, contacter :
SMA SA MONTPELLIER
LES ECHELLES DE LA VILLE
2 PLACE PAUL BEC - CS 49058
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

ARTQUERCUS
LD LE VERDIER
46160 CAJARC

Tél : 01.58.01.49.00

Objet : Règlement de sinistre

Montpellier, le 26 Juin 2025

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser un règlement de **441,15 €**, ce montant correspond à l'indemnité due au titre du sinistre.



NOS REFS	SALARIE OU ASSURE	NATURE SINISTRE	MONTANT (€)
003SLC25000066 / SG13 / Laure TARDOSKI	WALLEE VINCENZO 192103018930965	Licenciement Retraite	441,15 €
TOTAL			441,15 €

A cet effet, nous avons mandaté notre banque pour effectuer un virement de ce montant au profit de votre compte :

FR7613135000800XXXXXXX9165 - CEPAFRPP313

Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre entière disposition pour toutes précisions complémentaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Votre correspondant
TEISSEYRE BERTRAND
01.58.01.49.11
bertrand_teisseyre@smabtp.fr

« L'assureur, responsable de traitement, est amené à recueillir et traiter vos données personnelles nécessaires à la gestion des sinistres, ainsi qu'à l'exercice de toute obligation réglementaire. Sur demande des autorités compétentes, vos données pourront être mises à leur disposition. Vous disposez de droits que vous pouvez exercer par courrier postal au siège de l'assureur ou par mail à dgd@smabtp.fr. En savoir plus sur notre site internet. »

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du
bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance
sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à
directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances.

Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





SARL ARTQUERCUS
Le Verdier
46160 CAJARC

BRIVE LA GAILLARDE, le 27 juin 2025

Nos Réf. : 06.00844/MSC/MCO
ARTQUERCUS (SARL) – CAJARC

Objet : nos honoraires relatifs à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (rédaction des projets d'actes et accomplissement des formalités consécutives auprès du Greffe du Tribunal de Commerce)

FACTURE N° 20250628

Total des honoraires :	780,00 €
Frais de dossier 17%	
(comprenant la contribution équivalente au droit de plaidoirie 1,20 %) :	132,60 €
Total assujetti à T.V.A. :	912,60 €
T.V.A. à 20,00 % :	182,52 €
Total T.T.C. :	1 095,12 €
Net à payer :	1 095,12 €

TAUX DE T.V.A.	ASSIETTE H.T.	MONTANT
exonéré	0,00	XXXXXXXX
20,00	912,60	182,52

Arrêtée la présente facture à mille quatre-vingt-quinze euros et douze centimes

En votre aimable règlement comptant à réception.

Payer chèque n° 6301

Code Banque : 10057 - Code guichet : 19003 - N° de compte : 00039644101 - Clé RIB : 60

IBAN : FR76 1005 7190 0300 0396 4410 160

Domiciliation : CIC BRIVE - BIC : CMCIFRPP

Titulaire du compte : ARISTOTE, 18 avenue Edouard Herriot, 19100 BRIVE LA GAILLARDE

Important : Toute facture non réglée dans le délai d'un mois donnera lieu à l'application d'intérêts de retard au taux de trois fois l'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire (art. L 441-6 et L 443-1 du code de commerce).

Tout retard de paiement d'une créance née depuis le 1^{er} janvier 2013 entraîne outre les pénalités de retard, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

06.00844-ARTQUERCUS (SARL) - CAJARC

1 message

Aristote - Marion <marion@aristote-avocats.fr>
À : "alexandreortalo@gmail.com" <alexandreortalo@gmail.com>

30 juin 2025 à 15:01

Monsieur,

Je me permets de vous rappeler que vous avez rendez-vous le mercredi 2 juillet à 14h30 au cabinet, avec Maître Marie-Sophie CROUZET, afin de tenir l'assemblée générale de votre société.

Vous trouverez ci-joint une facture d'honoraires relative à nos interventions, dont je vous laisse le règlement à votre bonne attention.

Par ailleurs, je vous remercie de bien vouloir établir un chèque d'un montant de 44,62 euros, libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce, afin que nous puissions procéder au dépôt des comptes de votre société.

↳ chèque n° 6302

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

En vous souhaitant bonne réception de ce courriel,

Bien cordialement,

Marion Combroux



18 avenue Edouard Herriot

19100 BRIVE LA GAILLARDE CEDEX

Tél : 05 55 23 62 00

Fax : 05 55 23 61 01

Ligne directe : 05.55.17.81.32

Visitez notre site www.aristote-avocats.fr

(parking réservé à la clientèle)





Facture

N° : FAC01098
Date : 21/06/2025
N° client : CLT0154

63 chemin des artisans
46160 - CAJARC
FRANCE

Port. : 0618132216
Email : pegourieben@gmail.com
Monsieur Benjamin PEGOURIE

SARL Arts Quercus
le verdier
46160 CAJARC
FRANCE
Email : alexandreortalo@gmail.com

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
Rubrique						
ART033 -Thermolaquage	1,00		996,00 €	0,00%	996,00 €	20,00%
Rubrique						
ART004 -Fabrications main courante	1,00		120,00 €	0,00%	120,00 €	20,00%
ART004 -Fabrications pliage tôle inox développer:(290 mm x 1700) x 2	1,00		158,00 €	0,00%	158,00 €	20,00%

Détail de la TVA			
Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	1 274,00 €	20,00%	254,80 €

Total HT	1 274,00 €
TVA	254,80 €
Total TTC	1 528,80 €

Règlement	Chèque
Echéance(s)	1 528,80 € au 06/07/2025

Coordonnées bancaires	
Nom	CREDIT AGRICOLE NORD MIDI - PYRENEES
IBAN	FR7611206000832098350154188
BIC	AGRIFRPP812

Payé avant

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).



CUMA SAINT CHELS
Société à capital variable

Président : FLAUJAC David Mas de Rau
46160 SAINT-CHELS
Siège social : Mas de Laborie - 46160 SAINT-CHELS
SIRET : 443 837 794 00025 Tél : 06.42.21.66.23
N° IntraCommunautaire : FR20443837794 N° agrem. : 34459
RIB : CREDIT AGRICOLE nord MIDI-PYRENEES
BIC : AGRIFRPP812 IBAN : FR7611206000831300317100052

AUTR ARTQUERCUS M ORTALO Michel
Le verdier

46160 CAJARC

Adhérent : 0030

Facture N° : F24-0018
TRAVAUX 2024

31 décembre 2024

DATE	CODE	DESIGNATION	QUANTITE	UF	TARIF	MONTANT H.T.	T.V.A.
31/12/2024	BRO02	BROYEUR DE PIERRE PLAISANCE	1.00	AD	100.00	100.00	20.00 %

Payer chèque n° 6296

TOTAL H.T.	ACOMPTE H.T.	NET H.T.	TAUX	T.V.A.
100.00 €		100.00 €	20.00%	20.00 €
100.00 €		100.00 €		20.00 €

TVA acquittée sur les débits

TOTAL T.T.C.	120.00 €
ACOMPTES T.T.C.	
NET T.T.C.	120.00 €

Date limite de règlement : 31 mai 2025

460272 : CUMA SAINT CHELS
Adhérent : 0030 AUTR ARTQUERCUS M ORTALO Mich
Facture N° : F24-0018

NET A PAYER : 120.00 €

Bon à découper et à joindre à votre règlement
Bon à découper et à joindre à votre règlement.

EN VOTRE AIMABLE REGLEMENT. MERCI.

Pour règlement avant le	Escompte à déduire HT + TVA	Net TTC à payer Escompte déduit
		120.00 €



ARTQUERCUS
M. Orthalo Alexandre
Le verdier
46160 CAJARC

Facture de situation #2

N° F202500652
Sur devis N° D202400460
En date du : 19/06/2025
Échéance : à réception

Projection chaux-chanvre

N°	DÉSIGNATION	QTÉ U. PRÉVUE	SIT. #1 QTÉ	SIT. #1 %	SIT. #2 QTÉ	SIT. #2 %	PRIX U.	TVA	TOTAL HT
1	Déplacement matériel machine de projection installation de chantier	1,00 u	1,00	100,00 %	1,00	100,00 %	800,00 €	20,00 %	800,00 €
2	protection de l'existant par bâchage et nettoyage fin de chantier	1,00 u	0,70	70,00 %	1,00	100,00 %	1 000,00 €	20,00 %	1 000,00 €
3	projection de chaux-chanvre épaisseur 8-10	54,00 m²	54,00	100,00 %	54,00	100,00 %	110,00 €	20,00 %	5 940,00 €
la projection du chaux- chanvre nécessite de l'eau sur le chantier et un séchage de 60 jours minimum un test d'humidités seras réaliser avant l'enduit de finition à la chaux									
4	projection d'un enduit de finition chaux-sable en finition lisser chaux HL2 sable 0/2 poudre de marbre	54,00 m²	0,00	0,00 %	54,00	100,00 %	50,00 €	20,00 %	2 700,00 €



les enduits de finition sur le
chaux-chaivre sont
susceptible d'avoir des
fissures de retrait cela fait
partie de l'enduit, elles
seront reprise par nos soins
au bout de 1 ans de
séchage complet avec nos
mortiers de chaux, conçus
pour la réalisation de ses
micro reprise
un enduit chaux-chaivre vie
en fonction du taux
d'humidité de l'intérieur de
la maison

Conditions de paiement

Méthodes de paiement acceptées : Chèque, Virement bancaire.
En cas de retard de paiement, indemnité forfaitaire légale pour
frais de recouvrement de 40€

IBAN : FR76 1780 7008 0415 4215 4306 804

BIC : CCBPFRPPTLS

Domiciliation : Banque populaire OCCITANE

Merci d'inclure le numéro de facture dans le libellé de votre virement
pour que votre paiement soit correctement identifié .



Télécharger
Partager

Montant des travaux - Total net HT	10 440,00 €
Acompte #1 - F202400528 (3 758,40 TTC)	3 132,00 €
Situation #1 - F202500622 (5 169,60 TTC)	4 308,00 €
Déjà facturé - Total net HT	7 440,00 €
Situation #2 - Total net HT	3 000,00 €
TVA 20,00 %	600,00 €
Situation #2 - Total TTC	3 600,00 €

NET À PAYER	3 600,00 €
--------------------	-------------------

Reste à facturer HT	0,00 €
Reste à facturer TTC	0,00 €

Payer virement le 21/06/23



Pro Chauffage

172 Rue du Bosquet
46260 Limogne en Quercy
06 45 89 29 79
kevin.theil3@gmail.com



Adresse d'intervention

Alexandre SARL ARTQUERCUS
le verdier
46160 CAJARC

Date de facturation	Numéro de facture	Mode de règlement			
02/06/2025	F3056_546	Non renseigné			
Libellé	Quantité	P.U HT	TVA	Prix HT	
réparation d'une évacuation DN 100 encastré dans le sol <i>dégagement du tube réparation (fourniture et main d'œuvre)</i>	1	320,00	20.0 %	320,00	

Total HT	320,00 €
Total Net HT	320,00 €
TVA 20.0%	64,00 €
Total TTC	384,00 €
Net à payer	384,00 €

Délais de paiement sous 10 jours.

Escompte pour règlement anticipé : 0%

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009).

Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012)

IBAN / BIC

IBAN: FR7611206000870054540417635 / BIC: AGRIFRPP812

*Payé
le 21/06/25*